

Les informations sur les tortures dans les lieux de détention provisoire ne sont pas confirmées



Les représentants de l'ONG « Penal Reform International » (PRI) et les commissions d'observation publiques (COP) n'ont pas révélé de faits de torture et d'actes de cruauté dans les prisons d'instruction préparatoire des villes de Janaozen et d'Aktaou, - communique le service de presse de la PRI.

En deux jours, les représentants de la PRI et des COP régionaux ont visité les cellules de détention provisoire, y compris celles qui étaient vides, ont discuté avec toutes les personnes détenues et ont réalisé des examens médicaux corporels. Ils n'ont reçu aucune plainte de la part des détenus. Les conditions de détention sont reconnues conformes.